Municipalité du
Village de Roxton Falls
26, rue du Marché
Roxton Falls, Québec, J0H 1E0
Tél. : (450) 548-5790
Fax : (450) 548-5881
Courriel : roxton@roxtonfalls.ca

Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2017

Citoyennes et citoyens de Roxton Falls,

Tel que requis à l'article176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je dépose ici le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité du Village de Roxton Falls, pour l'exercice financier 2017. Une copie de ce rapport est distribuée gratuitement à toutes les portes de la Municipalité, en conformité avec les modalités de distribution déterminées spécifiquement par le conseil municipal lors de la séance de conseil du 4 juin 2018. Ce rapport, ainsi que le rapport financier 2017 complet, sont disponibles sur le site internet de la Municipalité au www.roxtonfalls.ca.

Rapport financier 2017

Selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, avec un budget adopté et équilibré au montant de 1 208 000$, l'exercice financier s'est terminé avec un surplus de 203 527$, principalement en raison de la vente d'un terrain appartenant à la Municipalité pour 110 000$ (construction de la pharmacie Familiprix) et de la vente de 3 terrains dans le développement domiciliaire de la rue des Pins et des Lilas, appartenant à la Municipalité.

Le surplus accumulé libre se situe à un montant de 130 724$, en raison de l'affectation de certaines sommes à des fins précises. Précisons qu'un montant de 75 000$ a été ajouté au fonds de roulement de la Municipalité, lequel fonds permet à la Municipalité de réaliser des dépenses en immobilisation en empruntant sans intérêt à ce fonds. Cet ajout porte à 175 000$ le montant total du fonds de roulement. Aussi, un montant de 78 505$ (montant total des ventes de terrains au 31-12-2017) a été affecté à un fonds réservé, ce montant devant être appliqué contre la dette à long terme créée lors de la réalisation du développement domiciliaire. Une réserve financière pour la vidange des étangs se situe quant à elle à un montant de 20 153$, laquelle réserve sert exclusivement aux besoins entourant la vidange des étangs d'épuration des eaux usées.

En ce qui concerne les immobilisations réalisées en 2017, elles totalisent 1 188 771 $, réparties comme suit :

- Voirie locale : 1 134 189$ (Réfection majeure de rue de la Rivière, asphaltage sur 7 rues et réfection de trottoirs)
- Hygiène du milieu : 45 578$ (mise aux normes du poste de pompage de la Rivière)
- Loisirs et Culture : 9 004$ (clôtures dans deux parcs municipaux)

Notons aussi qu'une somme de 45 000$ a été affectée au remboursement de la dette à long terme, qui elle, est constituée d'un montant net de 1 006 345$.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2017 ont été vérifiés par la firme de vérificateur externe FBL S.E.N.C.R.L, société de comptables professionnels agréés et le rapport de l'auditeur indépendant a été déposé en date du 3 avril 2018. Le document intitulé *« Rapport financier 2017 consolidé-Exercice terminé le 31 décembre »* a quant à lui été déposé en séance publique de conseil du 9 avril 2018.

Suite à la réalisation du son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que : *« les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité du Village de Roxton Falls et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »*

Traitement des élus municipaux

Tel que requis par la loi sur le traitement des élus municipaux, voici le traitement des élus municipaux. À la municipalité, je reçois un traitement annuel de 20 249$, dont 13 499$ à titre de salaire et 6 750$ en allocation de dépenses. Les conseillers reçoivent quant à eux un traitement annuel de 5 283$, soit 3 522$ en salaire et 1 761$ en allocation de dépenses. La seule rémunération supplémentaire prévue pour un élu municipal est celle versée par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, au montant annuel de 722$ en salaire et 361$ en allocation de dépenses.

À la MRC, à titre de maire et de préfet, j'ai reçu 19 929$ en salaire et 9 964$ en allocation de dépenses en 2017. Le maire suppléant siégeant à la MRC d'Acton en mon absence a reçu pour chaque réunion 114.70$ en salaire et 57.35$ en allocation de dépenses.

Jean-Marie Laplante
Maire